

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU QUATRE MAI DEUX MIL VINGT-DEUX

L'An deux mil vingt-deux le quatre Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28/04/2022, s'est réuni à la Salle du Bourg, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : SZYMAN Anaïs qui donne pouvoir à FERNANDES Anne-Sophie, MENEAU Jean-Claude qui donne pouvoir à PASQUALIN Côme, DENIS Adèle qui donne pouvoir à RIBEIRINHO Valérie, LÉON Martine qui donne pouvoir à BADILLER Marc et GUEST Iona qui donne pouvoir à RASPAUD Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUCHER Valérie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération n° 2022-035, un tractopelle a été acheté au GAEC des Saudières à VIVY (49) pour un montant 22 000€ H.T.

Jean-Pierre HARDOUIN précise que la Commission Finances a **proposé** l'attribution des subventions et non pas **décidé**, il rappelle qu'elle n'en a pas le pouvoir.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 06 AVRIL 2022 est approuvé.

I - BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022-001

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, quelques erreurs de paramétrage et d'imputations au Budget 2022, qu'il faut rectifier.

Le Conseil Municipal, après délibération à main levée unanime (19 pour) ;

CONFIRME

- Les modalités de vote du Budget (I-B) au V – Les provisions sont **semi-budgétaires**

VOTE les rectifications suivantes :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
681/68	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	- 15 441,38 €	
681/042	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	+ 15 441,38 €	
204182/041-108	Subv. Nat. Pers. Droit privé – Bât et installations		- 11 473,38 €
2804182/040	Amortissts subv org publics divers – bât et installations		+ 11 473,38 €
204422/041	Subv. Nat. Pers. Droit privé – Bât et installations		- 3 968,00 €
2804422/040	Amort Subv. Nat. Pers. Droit privé – Bât et installations		+ 3 968,00 €

N° 2022-037 Publiée le 06/05/2022 reçue en Préfecture 06/05/2022

II - EMPRUNTS 500 000 € - CHOIX ETABLISSEMENT BANCAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une consultation lancée, pour emprunter 500 000 €, afin de financer les travaux de requalification de la Traverse d'Agglomération.

Trois banques ont été sollicitées pour un prêt de 500 000 € à taux fixe avec mensualité constante remboursable trimestriellement sur 20 ans.

Au vu des événements mondiaux, les taux d'intérêts ont fortement augmenté, allant au-delà du taux d'usure (actuellement de 1,76 %) que les Banques ne peuvent dépasser. La Caisse d'Épargne et la Banque Postale ne sont pas en mesure de répondre à cette consultation.

A ce jour seul le Crédit Agricole a fait une proposition, scindée en deux :

Organisme	Crédit Agricole	Crédit Agricole
Montant	100 000,00 €	400 000,00 €
Taux fixe	1,74 %	
Taux variable Euribor 3 mois		1,10 %
Frais de dossier	120,00 €	600,00 €
Coût total	118 742,40 €	446 759,20 €

Considérant que la révision du taux d'usure n'interviendra que fin juin et sans garantie de son augmentation ;

Considérant le besoin de financer les investissements en cours :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité (18 pour – le Maire ne prenant pas part au vote)

DÉCIDE :

Article 1 :

De contracter auprès du CREDIT AGRICOLE un emprunt d'un montant de 100 000 €

Article 2 :

L'emprunt comporte les caractéristiques suivantes :

- Montant : **100 000,00 €**
- Durée : **20 ans**
- Taux d'intérêt : **fixe à 1,74 %**
- Périodicité des remboursements : **Trimestrielle**
- Frais de dossier : **120 €**
- Déblocage des fonds : **Juin 2022**
- Remboursement anticipé du capital : possible à tout moment pour tout ou partie du capital, avec préavis et éventuelle indemnité actuarielle selon modalités du contrat.

Article 3 :

De contracter auprès du CREDIT AGRICOLE un emprunt d'un montant de 400 000 €

Article 4 :

L'emprunt comporte les caractéristiques suivantes :

- Montant : **400 000,00 €**
- Durée : **20 ans**
- Taux d'intérêt : **variable à 1,10 %** (Euribor 3 mois)
Euribor 3 mois moyenné du mois de Février 2022. Cet index varie chaque mois. Si la valeur de l'index de référence devait être inférieure à zéro (0), sa valeur serait réputée égale à zéro (0) le taux d'intérêt du prêt serait alors égal à la marge fixe.
- Périodicité des remboursements : **Trimestrielle**
- Frais de dossier : **600 €**
- Déblocage des fonds : **Juin 2022**
- Remboursement anticipé du capital : possible à tout moment pour tout ou partie du capital, avec préavis et éventuelle indemnité actuarielle selon modalités du contrat.

Article 5 :

Le Maire est autorisé à signer les contrats de Prêt et est habilité à signer toutes les opérations relatives à cet emprunt.

Article 6 :

Le Maire de la commune de CHEILLÉ décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

N° 2022-038 Publiée le 06/05/2022 reçue en Préfecture 06/05/2022

Monsieur HURTEVENT demande s'il a été envisagé un prêt relais TVA ? *non car nous avons déjà une ligne de trésorerie de 200 000 € en cours (dont 100 000 € ont été débloqués à rembourser) et de plus, le FCTVA est déjà comptabilisé dans la future tranche de la Traverse.*

III - C.C.T.V.I. – CONVENTION D'OCCUPATION PARTIELLE DES LOCAUX DE BIENS AFFECTÉS A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ACCUEIL DE LOISIRS DE CHEILLÉ »

Réunion avec les services de la C.C.T.V.I. le 10 Mai à 15h00
Décision reportée en Juin

IV - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CONSEIL A LA FLEURISTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre entame la réalisation de la deuxième tranche d'Adduction d'Eau Potable, rue de Chinon de fin avril jusqu'en juillet.

Par la suite, la Commune de CHEILLÉ va réaliser la deuxième tranche de requalification de la rue de Chinon, dont les travaux devraient se terminer en octobre 2022.

Pendant la durée de ces travaux, il a été proposé aux commerçants d'être « relogés ».

La Fleuriste, Madame Marie TEZARD, dont le commerce n'est plus accessible, a accepté la proposition de la Commune.

Il donne lecture de la convention de mise à disposition de la salle du Conseil Municipal, à titre gracieux pendant la durée des travaux.

Fabienne DELÉPINE dit que l'activité « fleuriste » utilise beaucoup d'eau et qu'il faudrait peut-être facturer la surconsommation. *On n'a pas de sous-compteur et nous ne pouvons refacturer l'eau (compétence Communautaire)*

Le Conseil invité à se prononcer, **REFUSE** majoritairement la refacturation (1 pour, 18 contre)

Le Maire demande au Conseil l'approbation de la convention (*avec corrections demandées*) et l'autorisation de conventionner avec la fleuriste.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (19 pour) ;
APPROUVE la convention à passer avec Marie TEZARD, fleuriste
AUTORISE le Maire à signer cette convention.

N° 2022-039 Publiée le 06/05/2022 reçue en Préfecture 06/05/2022

V - POINT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA MAISON BALLADE

Monsieur le Maire présente le plan établi par Jean NOBILEAU de la réhabilitation de la Maison 22 rue de Chinon (RdC : pièce de vie et salle d'eau à créer ; 1^{er} étage : 2 chambres ; 2^{ème} étage : grenier) . Il précise qu'elle sera réalisée, en régie, par le personnel communal (cloisons, faïence, sols) et sur devis par des artisans (électricité, plomberie).

VI - POINT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL WC ESPACE CHATRY

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de réhabilitation des sanitaires près des tennis ont débuté. Les agents communaux ont abattu les murs intérieurs et cloisonné (WC PMR, un urinoir, un débarras). La plomberie et l'électricité seront réalisées par des artisans. Le coût devrait être inférieur à 5 000 €. Une porte « type grille » sera installée et sera ouverte le matin et fermée chaque soir après ménage (en période hors gel).

VII - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS

Monsieur Fabien BARREAU a acheté du matériel électrique (123 élec.com : 405,17 €) et (Leroy Merlin : 167,40 €) pour le compte de la mairie pour un montant total de 572,57 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée, **ACCEPTE** de rembourser la somme de 572,57 € à Monsieur Fabien BARREAU.

N° 2022-040 Publiée le 06/05/2022 reçue en Préfecture 06/05/2022

Madame Anne-Sophie FERNANDES a acheté des piles boutons (3,29 €) et marqueur (3,33 €) pour le compte de la mairie pour un montant total de 6,62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée, **ACCEPTE** de rembourser la somme de 6,62 € à Madame Anne-Sophie FERNANDES.

N° 2022-041 Publiée le 06/05/2022 reçue en Préfecture 06/05/2022

VIII - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

27/04/2022 : CASTORAMA : 95,83 € (urinoir wc public)
 26/04/2022 : GROUPAMA : 395,56 € (assurance tractopelle)
 26/04/2022 : MANUTAN : 444,15 € (vestiaires, portes-balais, tableau cantine)
 20/04/2022 : SIGNETIS : 1 100 € (pupitre affichage près de l'église)
 20/04/2022 : ESAT Essor : 153,06 € (enveloppes personnalisées)
 19/04/2022 : Savoirs Plus : 112,17 € (matériels motricité école)
 19/04/2022 : Asco & Celda : 258,33 € (matériel motricité école)
 13/04/2022 : JAUNAY M. : 420,53 € (restauration lettrage façade Bourg)
 13/04/2022 : CMA : 1 343,09 € (contreplaqué, fournitures wc public)
 13/04/2022 : ESAT Brousse : 181,90 € (fournitures bureau)
 12/04/2022 : La Feuillade : 518 € (sacs poubelle)
 08/04/2022 : Fabrègue : 165 € (reliure état civil 2013-2017)
 08/04/2022 : PLG : 1 434,15 € (produits entretien cantine)
 08/04/2022 : PLG : 478,69 € (produits entretien école)
 05/04/2022 : ITC : 458 € (Feuille du Chêne avril)

2) « De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »

26/04/2022 : GROUPAMA (contrat assurance du tractopelle)

3) « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières »

23/03/2022 un droit de superposition perpétuel sur concession D20 (Bourg)

4) « D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges »

15/04/2022 reçu don de 1 951,05 € de l'Association des Vitraux Saint Didier

N° 2022-042 Publiée le 06/05/2022 reçue en Préfecture 06/05/2022

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- Lotissement cerisiers (AM 928)

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 - SIEIL – Desserte en gaz propane de la chaufferie de la mairie

En préambule, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a transféré sa compétence gaz au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) le 10 mars 2016 et que celui-ci a attribué la concession gaz à Sorégies le 31 mars 2017.

Monsieur le Maire rappelle que le réseau de distribution publique de gaz combustible en réseau a pour vocation à se développer sur la Commune en fonction des demandes des riverains, des entreprises, des artisans, des commerces et autres ainsi que des besoins que la Commune pourrait avoir.

Monsieur le Maire précise que Sorégies a étudié dès 2019 la création du réseau pour desservir l'éco-quartier, la mairie ainsi que des riverains.

Monsieur le Maire indique que Sorégies avait estimé le coût des travaux à 77 729 € avec une participation financière des Collectivités (SIEIL et Commune) de 6 867 € maximum net de taxes. Le SIEIL en prenant à sa charge 70% (investissement) soit 4 806,90 € et la **Commune 30%** soit **2 060,10 €** (soit 412,02 €/an sur 5 ans).

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour Sorégies a réalisé le réseau et les branchements pour l'éco-quartier.

Monsieur le Maire rappelle que Sorégies a sollicité la Commune pour raccorder la chaufferie de la Mairie sur le réseau et qu'après avoir réétudié la demande de Sorégies, les services ont conclu à une erreur d'appréciation de Sorégies sur la desserte de la chaufferie de la mairie, d'où la délibération du 7 juillet 2021 de refuser le branchement, tout en acceptant celui du groupe scolaire dont la chaufferie bois était en panne.

Monsieur le Maire indique que fin 2021, la chaufferie bois du groupe scolaire a été dépannée et la chaudière fuel arrêtée.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui, sans la chaufferie de la mairie ni celle du groupe scolaire, l'équilibre financier du projet n'est plus assuré et que le SIEIL, maître d'ouvrage et Co-financeur de la subvention d'équilibre à hauteur de 70% est intervenu auprès de la mairie pour trouver une solution sur le dossier.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en accord avec le SIEIL, Sorégies s'engage à amener le branchement gaz au droit de la chaufferie mairie (sous domaine public) tel que le prévoit le cahier des charges du contrat de concession, tout en restant dans le calcul du B/I projet déjà validé par la convention financière signée le 10 décembre 2019.

Monsieur le Maire indique aussi, à part, demander à Sorégies un branchement destiné au point de cuisson de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire, en conséquence, propose au Conseil Municipal de confirmer la demande de desserte de la chaufferie de la Mairie en gaz aux conditions financières déjà acceptées dans la convention financière citée et de demander un nouveau branchement pour le point de cuisson de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour)

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEIL n° 2011-29 du 22 mars 2011 modifiée par la délibération n° 2017-51 du 13 juin 2017, modifiant les modalités des plans de financement des subventions d'équilibre ;

Vu la convention financière de participation financière entre le SIEIL et la Commune de CHEILLÉ du 10 décembre 2019 ;

CONFIRME la demande de desserte de la chaufferie de la mairie en gaz initialement prévue dans la convention citée ;

CONFIRME l'engagement financier de la Commune pour participer à la subvention d'équilibre de 6 867 €, maximum net de taxes, telle que présentée et définie ci-dessus, dont 70% seront un investissement du SIEIL et 30% un **fonds de concours de la Commune pour 2 060,10 €** (soit 412,02 € par an sur 5 ans) ;

PRÉCISE que le financement s'opérera conformément aux dispositions de la délibération n° 2011-29 du Comité syndical du SIEIL du 22 mars 2011 modifiée ;

DEMANDE le raccordement du point de cuisson de la salle des fêtes sur le réseau ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

N° 2022-043 Publiée le 06/05/2022 reçue en Préfecture 06/05/2022

2 - Prise en charge par la mairie ou CCAS de la cantine pour les enfants Ukrainiens

Monsieur le Maire informe le Conseil que cinq Ukrainiens sont accueillis sur CHEILLÉ. Deux enfants vont à l'école et mangent à la cantine.

Considérant que les réfugiés n'ont pas d'aide financière Le Conseil Municipal dit que ce n'est pas aux « accueillants » de supporter les frais supplémentaires (cantine) et décide de ne pas facturer la cantine pour ces deux enfants.

3 - Point sur les travaux de la traverse

Monsieur le Maire informe que la deuxième tranche des réseaux Eau potable de la C.C.T.V.I. ont débuté le 25 Avril.

La circulation sera complètement interdite rue de Chinon à partir du 9 mai pendant 15 jours. Le ramassage des O.M. est prévu via Azay-le-Rideau, une boucle sera mise en place ; Chemin de la Prairie → vers station épuration → chemin terre vers arrière Pôle Social → retour vers Azay-le-Rideau par le plateau surélevé (accessible chaque lundi).

Découverte d'amiante rue Creuse. Jean-Serge HURTEVENT signale une cave rue Creuse sous la dalle béton. *Il faut retrouver la clé pour vérifier la direction des voutes.*

4 - Mise en vente des terrains des cormiers par une agence immobilière

Monsieur le Maire rappelle que la mise en vente des terrains « Allée des Cormiers » est sur le Bon Coin, il y a eu quelques appels sans finalité. Considérant le manque de temps qu'il faudrait consacrer à ce dossier (publicité, suivi mise en ligne, visites) il apparaît opportun de passer par les agences immobilières alentours.

Le Conseil ne souhaite pas de mandat d'exclusivité, maintient le prix à 130 €/m² net vendeur ferme (frais pour les acquéreurs).

5 - Recrutement d'un agent saisonnier

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'approche de la saison estivale, il est nécessaire de recruter un agent saisonnier pour les travaux d'entretien de voirie et des espaces verts pour la période de mi-mai à mi-novembre.

Le Conseil approuve.

6 - Point sur l'éclairage public et les armoires électriques

Monsieur le Maire rend compte de la réunion, du 11 Avril dernier, avec le SIEIL concernant l'état des éclairages publics sur la Commune.

Au vu de l'audit fait il faut prévoir ; 80 lampes fluo à changer, 23 boules et des armoires pour un coût d'environ 60 000 €.

Considérant que cette somme n'est pas prévue au budget de cette année et qu'il faut commencer ces renouvellements au plus tôt, le SIEIL va établir un plan pluriannuel (par secteur et urgences) sur 3 ans, soit 20 000 € par an (plus supportable financièrement).

7 - Point sur les projets de voiries suite rendez-vous avec le STA

Suite au rendez-vous du 25 Avril avec Monsieur DESIDERI (STA), concernant ;

- la 3^{ème} phase de requalification de la rue de Chinon (secteur Mairie, rue de Saché) ; Monsieur le Maire annonce que le STA va réaliser une étude pour la sortie de l'éco-quartier rue de Saché (prise en charge du bitume d'environ 20 000 € par le Département).
- la rue du Vieux Chêne ; le STA dit que la Commune n'avait pas d'autorisation pour réaliser les aménagements (chicanes, plateaux, cheminements piétons/vélos) et veut tout refaire, à la charge de la Commune.
- rue de l'Ile Bouchard ; le STA accepte des stationnements sur rue et des passages piétons.
- le STA envisage un réaménagement du haut de la rue de Chinon
- la STA valide la mise en place d'un radar supplémentaire.

Monsieur le Maire annonce que finalement CIRCET ne posera que 2 poteaux « fibre » (Bourg Cocu et Beigneux) au lieu des 15 prévus. Les discussions et le rappel fait sur que l'enfouissement est prioritaire ont porté leurs fruits.

COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS**Compte rendu Comité tourisme du 27 avril 2022**

Présents: Valerie Ribeirhino, Rodolphe Parmentier, Maxence Lenoir, Anne-Sophie Fernandes

Bancs sur la piste cyclable

Nos aînés ont demandé des bancs sur la piste cyclable, cet achat a été inclus dans le dossier de subvention au titre de la taxe de séjour.

4 bancs sont en commande, nos agents réaliseront les dalles et l'entreprise Manutan posera les bancs en béton.

Nous avons tracé les emplacements avec Pascal et regardé en même temps les panneaux à retirer ou à modifier.

Le premier banc sera installé vers le site de Mr Pedriau soit à 500m du début de la piste, le second après le pont de la SNCF à 1km, le 3ème près de la maison du premier PN 2,2km. Ensuite, nous avons l'aire des étangs donc on n'ajoute rien et le dernier banc sera près de la maison de Mr Noblet face à l'étang soit à 4,5 km.

Cave face chez Virginie

Le devis « image en retro éclairage » est trop cher.

Maxence avance une piste à fouiller avec une batterie solaire et led...à voir !

Pupitre chêne église (en commande)

Devis revu à la baisse 1100 au lieu de 2650 euros

Pour mettre en valeur, le Chêne, l'église et l'ancienne boutique de plants greffés.

Signetis fera la maquette et posera le pupitre, **il faut fournir rapidement les infos que nous souhaitons mettre sur ce pupitre.**

-Infos sur le chêne

-Infos sur la boutique et le phylloxéra avec le lien sur Cheillé –

Infos sur l'église

-un QR code pour aller chercher les infos sur la page du site internet de la commune sur une rubrique « histoire »

Quelques pistes de recherches chez les viticulteurs, le conservatoire des vieux cépages à Bourgueil.

Nous avons l'accord signé de Sylvie la propriétaire de la maison.

Cave rue de la Rabière

Faire le nettoyage pour faire des photos et imprimer sur des bâches que nous mettrons sur le mur extérieur. Pascal peut nous refaire le portillon pour sécuriser l'entrée.

Caves sous la mairie

Pascal peut nous faire une rambarde en bois pour sécuriser la descente.

Chasses aux trésors

Les autocollants pour consolider les panneaux des chasses aux trésors et les lames indiquant notre arbre remarquable sont en commande chez SES

Voir ou en sont les enseignants sur ce dossier

Contactez madame Valée pour les caves du bourg

Remettre le panneau manquant près des caves en camembert

TOUR DE TABLE

Fabienne DELÉPINE signale une fuite d'eau dans la cuisine du restaurant scolaire.

Damien VANWATERLOO informe que :

- les grilles du caniveau rue des Vergers (devant le cimetière) se soulèvent au passages des véhicules
- la brocante s'est très bien passée, bonne organisation.

Jean-Serge HURTEVENT :

- relaie une demande de miroir, sur rue du Vieux Chêne. *Voir si le propriétaire d'en face accepte la pose.*
- demande quand la fibre arrivera au Bourg ? *en 2022, voir sur site Val de Loire Fibre*
- s'informe sur l'arrivée de Lucile TOUBLAN (stagiaire) ? *la semaine prochaine*
- rend compte de l'Assemblée Générale du Jumelage DUBIECKO ; lecture PV 2021 / Accueil des Polonais du 20 au 24 juillet 2022 / nuit de Solidarité Ukraine (bénéfice de 1 850 €) / Remerciements aux Collectivités / nouveaux adhérents (plus jeunes).

Valérie RIBEIRINHO

Annonce que le Conseil Municipal des Sages a constitué quatre groupes de travail :

- Intergénérationnel (Valérie RIBEIRINHO) : après-midi jeux pendant les vacances scolaires / préparation Halloween à la Toussaint / Conseil Municipal des Jeunes ? Atelier écriture (projet personnel de Madame DEGISOR)
- Nature embellissement de la Commune (Anne-Sophie FERNANDES)

- Histoire de CHEILLÉ (Adèle DENIS)
- Rompre l'isolement (Valérie AUCHER)

Anne-Sophie FERNANDES avec le groupe « Nature embellissement de la Commune » a récupéré des graines, plantes et bulbes et ensemencé à l'Aire des étangs. Il faut faire attention à ne pas donner plus de travail d'entretien aux agents communaux.

Marc BADILLER annonce que le cheminement derrière la cantine est terminé (JEROME TP a décaissé, les agents communaux ont posé les canalisations puis l'entreprise a refermé la tranchée).

Jean NOBILEAU demande comment obtenir les comptes rendus de conseils lors de la distribution de la Feuille du Chêne. *Inscription en mairie et la liste est à disposition des élus qui l'intègrent dans la Feuille du Chêne des demandeurs.*

Prochaine réunion le **01 Juin 2022**

Délibérations prises le 04/05/2022

2022-037	BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022-001
2022-038	EMPRUNTS 500 000 € - CHOIX ETABLISSEMENT BANCAIRE
2022-039	MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CONSEIL A LA FLEURISTE
2022-040	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-041	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-042	DÉCISIONS DU MAIRE
2022-043	SIEIL – Desserte en gaz propane de la chaufferie de la mairie

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	pouvoir à S. RASPAUD
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs	pouvoir à A-S.FERNANDES	HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude	pouvoir à C. PASQUALIN	DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle	pouvoir à V. RIBEIRINHO	AUCHER Valérie	
LÉON Martine	pouvoir à M. BADILLER	VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			